

**AVRIL 2019**



**2 postes d'animateurs (trices) de terrain de jeux et du service de garde du terrain de jeux; poste de 34 heures par semaine (34hrs/4jrs)**

Responsabilités :

Sous la responsabilité de la coordonnatrice du terrain de jeux, l'animateur a la responsabilité d'encadrer des enfants âgés de 5 à 12 ans. Le terrain de jeux s'échelonne du 25 juin au 16 août, ce qui constitue une durée de 8 semaines (dont une semaine de vacances). Il animera de 8 à 15 enfants par jour avec des activités diversifiées et adaptées à la clientèle.

**1 poste d'animateurs (trices) de terrain de jeux et du service de garde du terrain de jeux; poste de 24 heures par semaine (24hrs/5jrs)**

Responsabilités :

Sous la responsabilité de la coordonnatrice du terrain de jeux, l'animateur a la responsabilité d'encadrer des enfants âgés de 5 à 12 ans. Le terrain de jeux s'échelonne du 25 juin au 16 août, ce qui constitue une durée de 8 semaines (dont une semaine de vacances). Il animera de 8 à 15 enfants par jour avec des activités diversifiées et adaptées à la clientèle.

**Exigences :**

- 1- Les résidents de la municipalité de St-Adrien-D'Irlande seront privilégiés;
- 2- Avoir 14 ans et plus;
- 3- Être capable de monter des activités éducatives;
- 4- Être capable de travailler en équipe;
- 5- Démontrer de l'autonomie et un sens des responsabilités;
- 6- Avoir un cours de RCR ou une base si possible.

Les personnes intéressées par ces postes devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante **avant le 22 avril 2019;**

Jessika Lacombe

494 route 165, Irlande, G6H 2M2,

ou par e-mail; [jessikalacombe@yahoo.ca](mailto:jessikalacombe@yahoo.ca)

Les entrevues se dérouleront la semaine du 29 avril 2019.

*Jessika Lacombe*, mairesse de St-Adrien-D'Irlande

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*



# TERRAIN DE JEUX ST-ADRIEN D'IRLANDE

**NOUS AVONS LA CHANCE, ENCORE CETTE ANNÉE, DE VOUS OFFRIR LE TERRAIN DE JEUX À ST-ADRIEN-D'IRLANDE! NOUS AURONS 3 MONITEURS ET PLUSIEURS ACTIVITÉS SURPRISES!!! NE TARDEZ PAS À VOUS INSCRIRE 😊**

**ATTENTION-ATTENTION, CETTE ANNÉE, LE TERRAIN DE JEUX SERA DU 25 JUIN AU 16 AOÛT INCLUSIVEMENT!**

LE TERRAIN DE JEUX EST OFFERT AUX ENFANTS DE 5 ANS (INSCRITS À LA MATERNELLE POUR AUTOMNE 2019) JUSQU'À 12 ANS.

**PRIX :**  
5 JOURS SANS SERVICE DE GARDE : 288\$  
5 JOURS AVEC SERVICE DE GARDE : 432\$  
3 JOURS SANS SERVICE DE GARDE : 184\$  
3 JOURS AVEC SERVICE DE GARDE : 276\$

**\*\*\*NOUS VOUS DEMANDONS D'APPORTER 2 CHÈQUES À L'INSCRIPTION. LE PREMIER DATÉ DU 3 MAI SERA POUR PAYER LA ½ DU PRIX ET L'AUTRE POST-DATÉ DU 1ER JUILLET 2019 POUR PAYER L'AUTRE ½\*\*\***

**DURÉE :** DU MARDI 25 JUIN 2019 AU VENDREDI 16 AOÛT 2019.

LE TERRAIN DE JEUX SERA FERMÉ LES LUNDIS 24 JUIN ET 1ER JUILLET. UNE SEMAINE DE CONGÉ SERA PRISE PAR LES MONITEURS LA SEMAINE DU 29 JUILLET 2019. CES JOURNÉES NE SONT PAS COMPTABILISÉES DANS LE PRIX.

**HEURES :**  
DU LUNDI AU VENDREDI;  
DE 7H30 À 9H : SERVICE DE GARDE  
DE 9H À 4H : TERRAIN DE JEUX  
DE 4H À 5H30 : SERVICE DE GARDE

**\*\*INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR PLACE JEUDI LE 2 MAI DE 18H À 20H30 À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (152 RUE MUNICIPALE)\***

*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*



## *Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande*

### **OFFRE D'EMPLOI**

#### **Nature du poste :**

#### **Inspecteur (trice) municipal(e)**

Sous l'autorité de la directrice générale et, en son absence, celle de la mairesse, l'inspecteur municipal s'assure, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, du bon fonctionnement de l'ensemble des installations et propriétés de la municipalité incluant la voirie en assurant leur surveillance et réalisant ou supervisant tous les travaux nécessaires et autorisés.

#### **Qualifications requises & exigences**

Doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une facilité à communiquer, apprendre et rédiger des rapports.

Être autonome, débrouillard, dynamique et responsable.

Expérience en voirie serait un atout.

#### **Conditions de travail**

Ce travail est considéré comme un emploi saisonnier qui se situe normalement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril, le travail est sur appel, en cas d'urgence et en faisant la continuité à l'entretien du système d'alimentation en eau potable.

#### **Inscription**

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant lundi le 22 avril 2019 à l'adresse suivante :

**Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande**

**152, rue Municipale**

**Saint-Adrien-d'Irlande (Québec) G0N 1M0**

Ou par courriel : **[dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*

*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*

*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

## **RÉSUMÉ LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

### **ACCEPTATION ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS ET DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de mars 2019 totalisant 15 006,35\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 10 à 13, totalisant 6 902,55\$.

### **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE 2019**

6 mai, 3 juin, 2 juillet, 5 août, 3 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-RM-SQ-2 CONCERNANT LE COLPORTAGE APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019 et le dépôt et présentation du projet de règlement 2019-RM-SQ-2 c'est fait en même temps.

### **ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE, BALAYAGE DE RUES, MATÉRIAUX GRANULAIRES, MACHINERIE RELATIVE À LA VOIRIE 2019**

Attendu que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

Attendu que la municipalité souhaite, comme lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000\$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M.;

Attendu qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 5 novembre 2018;

Attendu que le règlement numéro 378 sur la gestion contractuelle a été adopté le 3 décembre 2018 et qu'un avis de promulgation a été émis le 4 décembre 2018;

Attendu que la Municipalité peut procéder à un appel d'intérêt afin de connaître les fournisseurs susceptibles de répondre à ses besoins;

Attendu qu'au cours de l'année 2018 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires ont été nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos chemins et 27 337 litres l'achat du chlorure de calcium liquide 35% ;

En conséquence, les membres de ce conseil autorisent la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder selon le règlement 378 sur la gestion contractuelle à demander des prix dont ces derniers ne sont pas des soumissions concernant le matériel granulaire, machinerie, le chlorure de calcium 35% , le AP35 ( chlorure de calcium 30% et chlorure de magnésium 5% et le balayage de rues pour l'année 2019.

### **DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

L'inspecteur municipal a remis sa démission le 14 mars 2019. Anthony Bouffard le remplace le temps d'afficher le poste.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Le conseil accepte de payer les frais de 1 956\$ pour les frais d'analyse du dossier sur le traitement des eaux usées

**PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE MESURES FISCALES POUR LES AÎNÉS**

La municipalité demande au Conseil du trésor d'introduire dans son prochain budget, des mesures fiscales pour les travailleurs qui voudront conserver leur travail au-delà de l'âge de la retraite, ainsi que pour les personnes retraitées qui retournent sur le marché du travail sur une base volontaire.

**CLINIQUE DE VACCINATION POUR LES 65-74 ANS**

La municipalité souligne aux députés de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Mme Marguerite Blais, l'importance de maintenir les cliniques de vaccination dans les municipalités et ainsi de revoir sa position sur la gratuité de la vaccination pour les 60-74 ans.

**SOUPER DES MUNICIPALITÉS**

La municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la Semaine des municipalités. Cette activité aura lieu vendredi 31 mai 2019 à compter de 18h00 à la salle de l'Association sportive et de bienveillance du Lac-de-L'Est., sise au 1442, route du Lac-de-L'Est à la Paroisse de Disraeli. Les frais pour assister à ce souper sont au coût de 45,00\$ par personne. La municipalité réserve 10 places pour un total de 450,00\$.

**AVRIL LE MOIS DE LA JONQUILLE**

Le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**RELAIS DE LA VIE –MRC DES APPALACHES**

Les membres de ce conseil acceptent de commanditer 100,00\$ pour le Relais de la vie au nom de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 8 juin 2019 prochain dans la MRC des Appalaches. Monsieur André Mercier participera à cet évènement.

\*\*\*\*\*

**Anthony Bouffard remplaçant inspecteur 418-333-3120**

**Pour les demandes de permis, contacter 418-335-2585 Bureau municipal**

**Vos coordonnées seront transmises à la personne désignée M. Claude Pelletier pour l'émission des permis. La personne désignée vous contactera par la suite.**

\*\*\*\*\*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

## GROSSES VIDANGES 6 JUIN 2019



### Selon le règlement 2017-RM-SQ-4 applicable par la Sûreté du Québec,

#### Article 6- Errance

Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer sur une voie publique, dans un parc ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les bâtiments accessoires du gardien de l'animal.

Si vous avez une plainte à formuler concernant l'errance d'un chien ou tout autre animal qui n'est pas sur la propriété de son maître, vous pouvez contacter la Sûreté du Québec qui émettra une contravention au contrevenant. 418-338-3151

La saison estivale arrive bientôt. Ce serait plaisant et agréable que les chiens n'accompagnent pas les passants et les usagers de la route et par le fait même éviter des désagréments et des situations fâcheuses comme l'on voit trop souvent dans l'actualité présentement.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30  
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)  
Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30*  
*Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : [dg@stadriendirlande.ca](mailto:dg@stadriendirlande.ca)*  
*Site internet : [www.stadriendirlande.ca](http://www.stadriendirlande.ca)*